Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_093-DE

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Nathalie GAVEL Caroline LAMOUILLE - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD – Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Samuel DURET - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN – Christelle MICHELIN

Pouvoirs : 2
Samuel DURET a donné pouvoir à Célia DERONZIER
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Nathalie ERAZMUS

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Nathalie BONNIN

DEL N° 2026-093 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHE DE TRAVAUX N°2025-001 - RENOVATION ENERGETIQUE, EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE – LOT 1 DESAMIANTAGE – AVENANT N°1 : APPROBATION

Exposé de Matthew FOURNET, Adjoint en charge des Travaux,

Vu la délibération n°2026-015 du 2 mars 2026, relative à l'attribution des lots pour un montant global de marché de travaux de 2 490 297.69 € HT, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, extension et restructuration de l'Ecole maternelle,

Considérant que le cabinet de Maitrise d'Oeuvre APOPSIS (mandataire) – 74410 SAINT-JORIOZ et son équipe d'ingénierie ont été retenus pour réaliser le projet de travaux de rénovation énergétique extension et restructuration de l'Ecole Maternelle, par délibération n°2023-086 du 6 novembre 2026,

Considérant que le lot 1 Désamiantage, a été attribué à l'entreprise QS3D – 38090 VAULX-MILIEU pour un montant de 57 109.42 € HT soit 68 531.30 € TTC,

Considérant que des travaux supplémentaires de désamiantage doivent être exécutés sur des surfaces complémentaires,

Considérant que lors des premières opérations de déconstruction/désamiantage, des nouvelles zones et matériaux potentiellement amiantées ont été découverts et qu'après diagnostic des matériaux, ils se sont bien avérés amiantés,

Considérant que par conséquent il est nécessaire de procéder à l'enlèvement de ces nouveaux matériaux pour se garantir de futurs travaux ou interventions mineures (percement pour étagères…etc) sur surface sans amiante sur l'entièreté du site, comme suit :

- joints sur gaines VMC présentes en toiture et non repérées avant démolition dans le cadre du rapport « Amiante avant travaux » ; la plus-value pour les travaux précités sur surfaces complémentaires induites par des circonstances imprévues (article R2194-5 du Cahier des Clauses Particulières (CCP)), se portant à 10 285 € HT,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_093-DE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les travaux complémentaires précités dans le cadre du marché de travaux lot 1 Désamiantage générant l'avenant n°1 pour un montant de 10 285 € HT,

Sachant par ailleurs, qu'une moins-value dans le lot 2 Déconstruction - pour la dépose des gaines VMC et 10 – Cloisons/Doublages – pour le système de fixation des plaques de plâtres sera calculée.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'avenant n°1 en plus-value au lot 1 Désamiantage avec l'entreprise QS3D – 38090 VAULX-MILIEU comme suit :
- montant initial du marché : 57 109.42 € HT,
- montant de l'avenant n°1 : + 10 285 € HT,
- nouveau montant du marché : 67 394.42 € HT,
- dit que les crédits afférents sont inscrits au budget principal 2026,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BONNIN

Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le : 16/10/2026
Publié le : 16/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)